



**Union Syndicale CGT Trésor  
des Bouches- du- Rhône**

**183 avenue du Prado 13008 Marseille  
Tél. 04 91 17 92 06- Fax. 04 91 17 92 33  
cgt.013@dgifp.finances.gouv.fr  
www.tresor.cgt.fr/13/**

**Marseille le 14 octobre 2009**

**Monsieur le Trésorier- Payeur Général  
des Bouches-du-Rhône**

**Objet : Demande de convocations des Cap locales de mutation**

**Monsieur le Trésorier-Payeur Général,**

**Lors de la commission administrative paritaire locale du 10 juillet 2009, vous avez décidé de « geler » les possibilités de mutation sur les emplois déclarés vacants en équipes de renfort.**

**Pour justifier votre décision, vous avez invoqué une réflexion que vous entendiez mener à l'automne sur les critères d'affectation dans ces équipes.**

**Un groupe de travail a été réuni le 8 octobre sur cette question.**

**La thématique abordée était de « revisiter les critères prévalant à une affectation en équipe de renfort jusqu'à la fusion des statuts ».**

**Bien évidemment, cette réunion associant la direction locale, des comptables, des agents des équipes de renfort et les organisations syndicales n'a pu convenir d'une « révision des critères d'affectation des agents en ERR ou ERD ».**

**Les organisations syndicales ont rappelé les règles qui régissent les CAPL et le droit à mutation ainsi que l'existence de groupes de travail nationaux auxquels il n'était pas envisageable de se substituer au plan local, même dans les Bouches-du-Rhône.**

**Aussi, nous vous demandons de réunir les CAP locales de mutation de catégorie C et B afin de permettre aux agents inscrits sur les tableaux et injustement exclus du mouvement au 1<sup>er</sup> septembre 2009, de pouvoir rejoindre leur nouvelle affectation.**

**P/ les élus CGT Trésor 13**

**Frédéric Larrivée et Christine Biaggini**